



Déclaration de garantie des transmetteurs optiques TXO

Les produits de transmetteur optique de marque TXO identifiés comme ayant une garantie de 3 ans (le « Produit ») sont justifiés contre les défauts dans les matériaux et la fabrication à l'acheteur d'origine aussi longtemps que TXO / ou son fournisseur continue à fabriquer le produit acheté.

Cette garantie de 3 ans ne s'applique qu'à l'acheteur initial ; elle ne peut être attribuée par l'application de la loi ou autrement. Dans le cas où le fournisseur d'équipement applique une mise à jour logicielle qui rend le produit TXO inutilisable pour le codage / compatibilité ce n'est pas couvert par la garantie. En outre, les dommages physiques accidentels ne sont pas couverts et l'utilisation manquée n'est pas telle que l'utilisation du module sur une portée plus courte que prévu.

La seule solution pour les défauts dans les matériaux ou la fabrication du produit doit être la réparation ou le remplacement du produit, à l'option de TXO. Pour recevoir le service en vertu de cette garantie, contactez votre gestionnaire de compte pour obtenir l'autorisation de retour et les instructions d'expédition.

À l'exception des garanties limitées établies ci-dessus, TXO et sa filiale déclinent toutes les autres garanties, expresses ou implicites, y compris sans limitation toute garantie implicite de marchandise, d'aptitude à une fin particulière et de non-contrefaçon. La clause de non-responsabilité de ce paragraphe ne doit pas se limiter à l'acheteur initial ; elle s'applique également à tout acheteur subséquent ou à toute autre partie applicable.

En aucun cas TXO ou l'une de ses sociétés affiliées ne sera responsable de dommages accessoires, spéciaux, indirects ou conséquents. En outre, en aucun cas la responsabilité de TXO ou de ses sociétés affiliées pour les dommages découlant ou en relation avec le Produit ne dépassera le montant payé ou payable par vous pour le produit principalement responsable de ces dommages.

Les limites de la responsabilité en l'espèce ne s'appliquent à aucun dommage, indépendamment de la théorie de la responsabilité, qu'elle soit dérivée d'un contrat, d'un délit (y compris, mais non limité à la négligence), ou autrement, même si TXO ou ses sociétés affiliées ont été informées de la possibilité de tels dommages-intérêts et considère si les recours limités en l'espèce ne respectent pas leur objet essentiel. Certains États des États-Unis et d'autres pays n'autorisent pas certaines exclusions ou limitations de responsabilité, de sorte que certaines parties de ce paragraphe peuvent ne pas s'appliquer à vous.

La limitation de la responsabilité dans ce paragraphe ne doit pas se limiter à l'acheteur initial ; elle s'applique également à tout acheteur ultérieur ou à toute autre partie applicable.